

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.10.2013 Bulletin 2013/42

(51) Int Cl.:
A47K 10/14 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 13163567.4

(22) Date de dépôt: 12.04.2013

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: 13.04.2012 FR 1253437

(71) Demandeur: Alco
67000 Strasbourg (FR)

(72) Inventeur: La désignation de l'inventeur n'a pas encore été déposée

(74) Mandataire: Littolff, Denis
Meyer & Partenaires
Conseils en Propriété Industrielle
4, rue de Dublin
67300 Schiltigheim (FR)

(54) Pièce de toile munie de moyens d'accrochage coopérant avec un support d'accrochage mural

(57) Pièce de toile (1) du type torchon ou serviette, apte à absorber de l'eau, munie de moyens d'accrochage et dotée d'une forme comportant au moins une partie angulaire formant une extrémité de la pièce de toile (1).

Lesdits moyens d'accrochage comportent un empiècement (3) fixé dans ladite partie angulaire au niveau des deux rebords de la pièce de toile (1) de manière à former une poche principale d'allure triangulaire entre la

partie angulaire de la pièce de toile (1) et une portion triangulaire de l'empiedcement (3), présentant une ouverture principale (4) formant la base du triangle et au niveau duquel l'empiedcement (3) comporte un repli sur une distance prédéterminée de sa hauteur, constituant une poche secondaire formée entre la portion repliée (6) et la portion triangulaire de l'empiedcement (3) et munie d'une ouverture secondaire (7) orientée à l'opposé de l'ouverture principale (4).

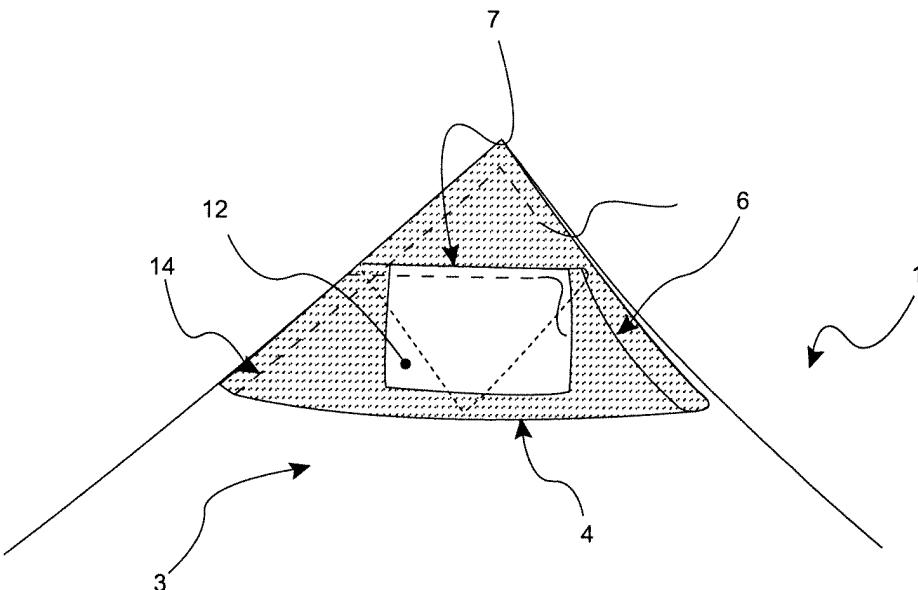


FIGURE 2b

Description

[0001] La présente invention concerne des pièces de toile du type torchon ou serviette aptes à absorber de l'eau pour sécher par exemple les mains ou la vaisselle, et elle aborde en fait le problème de l'accrochage de ces articles dans l'environnement dans lequel ils sont susceptibles d'être utilisés en temps normal, c'est à dire avec les contraintes normales qui s'y attachent. Parmi ces contraintes, l'une des plus importantes réside dans l'accessibilité et la facilité d'usage de ces linges de maison, qui doivent se trouver prêts à l'emploi en toutes circonstances. Cela pose les problèmes secondaires de leur localisation, de la possibilité de pouvoir les prendre sans effort et sans résistance ou presque, mais aussi de leur remise à disposition également sans effort et sans résistance pour en quelque sorte réinitialiser les conditions de leur disponibilité et de leur immédiateté d'emploi.

[0002] La localisation et la possibilité d'une prise aisée répondent par ailleurs à d'autres impératifs qui peuvent s'imposer à l'esprit des utilisateurs, comme le besoin de ne pas laisser égoutter ces articles à sécher ou les mains à essuyer, les gouttes pouvant contribuer à salir, et dans le long terme à détériorer, surfaces, sols etc..

[0003] En somme, accrocher/décrocher un torchon peut être vu comme une opération de simple routine sans enjeux particuliers, mais elle met en réalité en jeu des comportements/habitudes/exigences au quotidien qui ne sont pas sans influence sur la fluidité de notre rapport aux choses, ranger et trouver contribuant au surplus certainement à délier et assouplir notre approche du monde.

[0004] Traditionnellement, les torchons, les serviettes, les essuie- main, etc ... consistent en un morceau ou une pièce de toile de géométrie rectangulaire, confectionné dans un matériau tissé, du type coton, ayant des capacités d'absorption moyennes et offrant à cet égard un bon compromis entre le confort né du toucher d'un tel tissu et la satisfaction de la fonction de séchage. Ce morceau de toile peut être accroché, au niveau de l'un de ses quatre angles, à un crochet de cuisine ou de salle d'eau, au moyen d'une portion de ruban cousue à ses deux extrémités au morceau de toile. Il existe des alternatives diverses à cela, par exemple des moyens mécaniques sous forme d'agrafes amovibles à deux branches élastiques qui compriment une portion de la pièce de toile et une boucle centrale susceptible d'être accrochée à un crochet standard.

[0005] La présente invention propose une alternative à ces solutions, notamment à cette portion de ruban traditionnellement cousue au voisinage d'une bordure du torchon, ainsi d'ailleurs - selon une configuration possible de l'invention - qu'une alternative à une fixation par crochet.

[0006] Les multiples avantages de la présente invention seront expliqués au fil de la description. Dans tous les cas, les solutions proposées nécessitent une géométrie particulière de la pièce de toile, laquelle doit présenter une forme comportant au moins une partie angulaire for-

mant une extrémité de la pièce.

[0007] Dans ce cas, l'invention concerne d'une part une pièce de toile munie de moyens d'accrochage, et d'autre part un système d'accrochage qui convient auxdits moyens d'accrochage et à la manière dont ils sont mis en oeuvre dans le cadre d'un linge de maison du type torchon, essuie-main ou encore serviette.

[0008] A titre principal, selon la présente invention, les moyens d'accrochage comportent un empiècement fixé dans ladite partie angulaire au niveau des deux rebords de la pièce de toile de manière à former une poche principale d'allure triangulaire entre la partie angulaire de la pièce de toile et une portion triangulaire de l'empiedcement, présentant une ouverture principale formant la base du triangle et au niveau duquel l'empiedcement comporte un repli sur une distance prédéterminée de sa hauteur, constituant une poche secondaire formée entre la portion repliée et la portion triangulaire de l'empiedcement et munie d'une ouverture secondaire orientée à l'opposé de l'ouverture principale.

[0009] En pratique, la distance prédéterminée du repli de l'empiedcement est au plus égale à la moitié de la hauteur de la poche principale triangulaire, de manière à permettre un accès aisément vers la poche secondaire.

[0010] Cet empiècement consiste simplement en un morceau de tissu préécoupé en forme de carré par exemple, sans aucune confection particulière. Son pliage particulier et les deux lignes de couture réalisées dans les deux rebords de la pièce de toile sont les seules étapes de confection pour à la fois fixer l'empiedcement et créer une double poche. La réalisation de cette double poche dans la pièce de toile est donc particulièrement rapide et avantageuse puisqu'une simple chute de tissu peut être utilisée pour l'empiedcement.

[0011] Les poches principale et secondaire prévues dans la pièce de toile servent alternativement ou en combinaison, selon les solutions envisagées, à son accrochage à un support d'accrochage mural, comme cela sera décrit plus loin dans la description.

[0012] En fait, cette configuration permet en soi un accrochage aisément à un crochet, car la forme triangulaire dégage naturellement l'accès à la poche principale, qui s'ouvre en pratique au niveau de sa plus grande largeur, facilitant et optimisant l'accrochage/le décrochage à un/d'un crochet. Alternativement, les moyens d'accrochage peuvent comporter également une pièce métallique amovible apte à être insérée à l'intérieur de la poche secondaire via la poche principale. Dans ce cas, l'accrochage de la pièce de toile sera réalisé par attraction magnétique avec un aimant, à la place du crochet.

[0013] L'ouverture de la poche secondaire est dans la face cachée de l'empiedcement lors utilisation normale de la pièce de toile, et l'utilisateur ne la voit donc pas. Il y accède par tâtonnement à l'aide de son index par exemple. Pour accéder plus facilement à l'ouverture de la poche secondaire, des moyens d'ouverture de la poche secondaire sont prévus et consistent en une patte de préhension cousue sur la portion repliée de l'empiedcement,

au voisinage de l'ouverture secondaire. Cette patte de préhension permet :

- de faciliter l'accès à la poche secondaire, puisqu'il suffit de tirer sur la patte pour ouvrir la poche secondaire;
- et de renforcer l'arête formant l'ouverture de la poche secondaire.

[0014] Cette patte de préhension peut d'ailleurs avoir une fonction secondaire et être simultanément l'étiquette d'identification du morceau de toile, indiquant la composition du matériau, les conseils de nettoyage, l'origine du produit, etc.

[0015] Selon une possibilité propre à l'invention, la pièce est en forme de goutte agrandie, avec une partie principale arrondie se résolvant en une partie angulaire présentant l'empiecement. Cette forme particulière présente plusieurs avantages par rapport à une forme rectangulaire classique.

[0016] Tout d'abord, elle ne comporte qu'un seul coin, la partie angulaire de la goutte. En d'autres termes, le repérage de l'emplacement des moyens d'accrochage est immédiat, il n'y a plus de recherche à faire pour pouvoir l'accrocher rapidement au support d'accrochage mural. Il n'est dès lors plus nécessaire de se livrer au classique et fastidieux examen des quatre coins pour trouver celui qui contient les moyens d'accrochage, à savoir la portion de ruban dans l'art antérieur cité.

[0017] Ensuite, une fois que la pièce de toile est accrochée, du fait de la symétrie et de la géométrie particulière de la surface, la partie arrondie de la goutte forme une surface incurvée sans pli, sur laquelle des images ou des graphismes sont visualisables sans grande déformation. Il est ainsi possible de prévoir des impressions sur cette partie arrondie de la goutte, de manière à ce que le linge de maison qui en est l'objet devienne un élément de décoration à part entière de la cuisine ou de la pièce d'eau.

[0018] Selon une possibilité, le morceau de toile peut être classiquement constitué en matériau tissé, du type lin ou coton. Il s'agit de matières traditionnelles, présentant des capacités d'absorption correctes, sans plus, mais offrant une facture classique, rassurante à l'aune des habitudes domestiques du plus grand nombre. Pour s'inscrire dans les tendances environnementales actuelles, le lin ou coton utilisé peut d'ailleurs être biologique.

[0019] Ces matériaux tissés ayant tendance à s'effilocher au niveau de leur bordure, une fois découpés, il est nécessaire de rajouter un biais sur le pourtour du morceau de toile. Il s'agit alors d'une bordure décorative que l'on vient ajouter sur la totalité du pourtour du linge.

[0020] Il peut être tiré profit de ce biais dans le cadre de l'invention : ainsi, avantageusement, la confection de ce biais peut permettre de coudre simultanément l'empiecement à la pièce de toile formant le linge de maison auquel on applique l'invention.

[0021] De manière générale, il est préférable de con-

fectionner la poche secondaire de manière à ce que son ouverture soit cachée entre la partie extérieure visible de l'empiecement, et le morceau de toile. Dans ce cas, l'empiecement est replié vers l'intérieur, puis est cousu au morceau de toile lors de la confection du biais, l'ouverture de la poche secondaire étant alors orientée à l'opposé de l'ouverture principale. De cette manière, l'aimant est emprisonné dans la poche secondaire et ne risque pas de s'y échapper lors de la manipulation de la pièce de toile.

[0022] Un autre avantage est que la poche secondaire n'est pas visible de l'extérieur, ce qui permet d'obtenir une finition propre visuellement avec simplement un empiecement triangulaire cousu au coin du morceau de toile. Cette poche secondaire est par ailleurs protégée aussi bien lors des lavages de la pièce de toile en machine à laver que lors de son utilisation quotidienne, par exemple lors de l'essuyage de la vaisselle, puisque son ouverture est cachée, empêchant dès lors par exemple tout coincement d'ustensiles qui pourraient la déchirer.

[0023] Selon une deuxième possibilité, le morceau de toile est constitué en matériau non tissé, par exemple en polyester et/ou polyamide. A titre d'exemple évidemment purement illustratif, on peut citer la matière connue sous la dénomination protégée Evolon ®, qui contient notamment du polyester et du polyamide.

[0024] Ce type de matériau présente de multiples avantages :

- d'être antibactérien : important au niveau de l'hygiène, notamment si le morceau de toile est utilisé comme essuie-main ;
- d'être anti acarien : important dans toutes les utilisations potentielles du morceau de toile ;
- de présenter une capacité d'absorption excellente (pouvant aller jusqu'à quatre fois son poids en eau) ;
- de ne pas pelucher ;
- d'être de faible volume, ce qui présente un intérêt dans nombre de domaines ou d'activités, par exemple pour les hôtels ou les salons de coiffure qui lavent une importante quantité de serviettes tous les jours, car il est d'une part possible de charger plus de serviettes dans une même machine, et le volume pris par le linge plié est d'autre part bien inférieur à celui qu'occupe le même nombre de serviettes en matériau traditionnel ;
- d'être un support idéal pour réaliser des impressions, par rapport à un matériau tissé.

[0025] Au surplus, lorsque ce matériau est découpé, il ne s'effiloche pas sur les pourtours. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser un ourlet ou un biais sur la périphérie de la pièce de toile. Cependant, dans un souci d'esthétisme et de finition, afin de recréer un aspect plus traditionnel souvent demandé par la clientèle de ce type de produit, il est possible de former un rebord avec un biais.

[0026] L'absence d'ourlet ou de biais à confectionner

a une incidence directe sur les moyens d'accrochage de l'invention en ce que la poche peut alors être prévue réversible. En l'espèce, l'ouverture de la poche peut aussi bien être visible depuis l'extérieur de l'empiecement, que cachée à l'intérieur de l'empiecement, et être retournée sans que l'utilisateur ne voie de coutures. Par ailleurs, notamment dans la perspective de l'insertion de l'aimant, le fait qu'il n'y ait pas d'ourlet ou de biais a une incidence mécanique dans la mesure où cette absence permet de préserver la flexibilité/souplesse d'origine du matériau.

[0027] La présente invention concerne ainsi également un système d'accrochage de la pièce de toile telle que décrite précédemment, ce système comprenant alors un support d'accrochage mural apte à coopérer avec les moyens d'accrochage de la pièce de toile.

[0028] Compte tenu des moyens d'accrochage particuliers sur le linge proprement dit, et qui ont été développés auparavant, il existe plusieurs manières d'accrocher la pièce de toile, selon que la poche principale est exclusivement utilisée ou les deux poches, c'est à dire la poche secondaire à travers la poche principale.

[0029] Dans le premier registre, une solution consiste à doter le support d'accrochage mural d'un crochet qui peut s'insérer dans l'ouverture de la poche principale de l'empiecement de la pièce de toile. Dans ce cas, le dispositif d'accroche consiste en une combinaison crochet / poche principale, permettant d'accrocher le morceau de toile au support d'accroche mural. Compte tenu de la grande ouverture de la poche principale et de sa localisation, l'accrochage ou le retrait par exemple d'un torchon est aisé, immédiat, confortable.

[0030] De préférence, le support d'accrochage mural peut lui-même être en forme de goutte, la partie angulaire de la goutte étant apte à être pliée de manière à former un crochet. Ainsi, selon la forme géométrique du linge, la forme du support d'accroche et la forme de la pièce de toile peuvent être homothétiques, créant les conditions d'un esthétisme visuel complémentaire.

[0031] Dans le second registre, faisant cette fois intervenir les deux poches, le support d'accrochage mural comprend un aimant apte à attirer magnétiquement ladite pièce métallique insérée dans la poche secondaire de l'empiecement de la pièce de toile. Dans ce cas, la solution s'avère également très pratique pour accrocher rapidement la pièce de toile sans se préoccuper de trouver l'ouverture de la poche principale pour l'insérer dans le crochet.

[0032] Ce support d'accrochage mural consiste en une pièce moulée, en gel ou en polypropylène par exemple, comportant une réservation intérieure apte à accueillir ledit aimant.

[0033] Dans tous les cas, le support d'accrochage mural présente une face arrière pourvue de moyens de fixation à un mur. Il peut s'agir d'un orifice pour une fixation murale par vissage, ou d'un adhésif pour une fixation murale par collage.

[0034] Lorsque ledit support d'accrochage mural est une pièce moulée en gel, sa face arrière consiste en une

zone non polymérisée lors du moulage et présentant des propriétés adhésives constituant les moyens de fixation du support à un mur.

[0035] L'invention concerne également un procédé de confection de moyens d'accrochage d'une pièce de toile, comportant les étapes suivantes :

- découper un empiecement de forme carrée ;
- plier cet empiecement selon l'une des diagonales de manière à former un triangle ayant deux couches et dont la base correspond au pli ;
- pour l'une des deux couches, rabattre le sommet du triangle opposé à la base du triangle vers l'intérieur de l'empiecement ou le découper, de manière à former une couche en forme de trapèze dont la grande base correspond à la base du triangle de l'autre couche ;
- fixer les deux côtés de cet empiecement, adjacents à la base du triangle, dans la partie angulaire aux rebords de la pièce de toile.

[0036] L'invention va à présent être décrite plus en détail, en référence aux figures annexées, pour lesquelles :

- la figure 1 représente la forme générale de la pièce de toile avec son empiecement ;
- les figures 2a et 2b illustrent le principe de confection de la poche avec l'empiecement ;
- les figures 3a à 3e montrent le principe d'insertion/extraction d'un aimant dans l'empiecement ;
- les figures 4a, 4b, 5a et 5b représentent les deux versions du système d'accrochage de la pièce de toile ;
- la figure 6 montre un support d'accrochage mural moulé en gel ;
- les figures 7a à 7c montrent les différentes étapes de confection de l'empiecement sur la pièce de toile.

[0037] La pièce de toile (1) représentée en figure 1 est en forme de goutte, avec une partie arrondie et une partie angulaire. Il s'agit d'un exemple possible, qui présente cependant un certain nombre d'avantages fonctionnels autant qu'esthétiques.

[0038] De préférence, cette pièce de toile (1) s'inscrit dans un carré de 60cm par 60cm par exemple pour un torchon.

[0039] Dans le cas de l'utilisation d'un matériau tissé, un biais (2) est confectionné sur tout le pourtour de la pièce de toile (1). Dans la partie angulaire, un empiecement (3) est cousu simultanément au biais (2).

[0040] Comme illustré en figure 2a, cet empiecement (3) est replié vers l'intérieur sur une partie de sa hauteur, de manière à former une première couche triangulaire et une seconde couche trapézoïdale (6), toutes deux étant superposables à la partie angulaire de la pièce de toile (1). L'empiecement (3) est cousu à la pièce de toile (1) au niveau de ses deux côtés longeant les bordures de la partie angulaire de la pièce de toile (1), tandis que

le troisième côté représente la base du triangle et est formé par le pli de l'empiecement (3).

[0041] La portion triangulaire de l'empiecement (3) forme, avec la partie angulaire de la pièce de toile, une première poche, dite poche principale, dont l'ouverture (4) est formée au niveau de la base du triangle.

[0042] La portion repliée trapézoïdale (6) de l'empiecement (3) forme une poche secondaire, dont l'ouverture (7) se situe à l'intérieur de la poche principale, dans la face intérieure cachée de l'empiecement (3). Cette poche secondaire est comprise entre les portions triangulaire et trapézoïdale de l'empiecement (3).

[0043] Il est possible de glisser une pièce métallique (8), par exemple un jeton de caddie, dans cette poche secondaire, comme cela est visible en figure 3a, en retournant ladite poche secondaire via la poche principale. Une fois que la pièce de toile (1) contient la pièce métallique (8), elle est facilement accrochable à toute surface magnétique.

[0044] Pour faciliter l'ouverture (7) de la poche secondaire, une patte de préhension (12) peut y être cousue au niveau de son ouverture (7). En tirant dessus, l'ouverture (7) de la poche secondaire s'agrandit et est ramenée vers la base (4) de l'empiecement (3) jusqu'à devenir visible par l'utilisateur.

[0045] Dans le cas de l'utilisation d'un matériau non tissé, comme cela est le cas en figure 2b, il n'est pas nécessaire d'ajouter un biais sur le pourtour de la pièce de toile (1). L'empiecement (3) peut être directement fixé dans l'angle de la pièce de toile (1) par une simple couture (14). Comme il n'y a pas de biais, les poches formées par l'empiecement (3) peuvent être réversibles tout en restant esthétiques. Par conséquent, l'empiecement (3) peut être replié vers l'intérieur ou vers l'extérieur de la portion triangulaire pour créer la poche secondaire. Sur la figure 2b, l'empiecement (3) est replié vers l'extérieur. Dans ce cas, comme illustré en figure 3b, la pièce métallique (8) peut être directement insérée dans la poche secondaire, l'ouverture secondaire (7) étant accessible depuis la face extérieure de l'empiecement (3). A l'aide de la patte de préhension (12), l'utilisateur retourne la pointe de la pièce de toile et l'empiecement (3) sur lui-même, de manière à ce que la poche secondaire se retrouve à l'intérieur de l'empiecement (3) et non plus à l'extérieur. La pièce métallique (8) ne risque donc plus de sortir de la poche secondaire lors de la manipulation de la pièce de toile (1). La figure 3d montre la partie avant de la pièce de toile (1) tandis que la figure 3e montre la partie arrière de la pièce de toile (1) avec l'empiecement (3).

[0046] De façon avantageuse, l'empiecement (3) est initialement de forme carrée (figure 7a), et est, dans un premier temps, plié selon l'une des diagonales (19) de manière à former un triangle ayant deux couches superposées (figure 7b), la base du triangle correspondant à l'ouverture (4) de la poche principale. La pointe libre (15) de l'une des deux couches est ensuite rabattue selon un second pli (13) vers la base du triangle (figure 7c). Ce

second pli (13) correspond à l'ouverture (7) de la seconde poche.

[0047] La pointe libre (15) peut également être découpée car superflue.

[0048] Cet empiecement (3) est ensuite cousu dans la partie angulaire de la pièce de toile (1) par couture (14) (figure 2b).

[0049] Les figures 4a, 4b et 5a, 5b représentent des dispositifs d'accrochage de la pièce de toile (1).

[0050] En figure 5b, la poche principale de la pièce de toile (1) est insérée dans un crochet (9) saillant d'un support d'accrochage mural (10) visible en figure 5a. Dans ce cas, la pièce métallique n'est pas nécessaire. Ce support (10) est réalisé à partir d'une pièce plane en forme de goutte, dont la partie angulaire peut être pliée de manière à former le crochet (9).

[0051] A la figure 4b, la pièce métallique (8) est placée dans la poche secondaire et est attirée par un aimant contenu dans le support d'accrochage mural (11), également en forme de goutte. Le linge de maison (1) est ainsi accroché au support (11) par attraction magnétique.

[0052] De manière avantageuse, comme illustré en figure 6, le support d'accrochage mural (11) est une pièce moulée dans un matériau flexible de type gel, et qui comporte une réservation intérieure (16) pouvant accueillir un aimant (17) rond. Lors du moulage, la surface arrière (18) du support (11) est protégée de manière à ce qu'il ne polymérisé pas, et que cette surface (18) reste ainsi collante, donc adhésive pour pouvoir fixer facilement le support (11) au mur.

[0053] Les exemples donnés ci-dessus ne sont pas exhaustifs de l'invention, qui englobe au contraire des variantes par exemple de forme et de matière à la portée de l'homme de l'art.

Revendications

1. Pièce de toile (1) du type torchon ou serviette, apte à absorber de l'eau, munie de moyens d'accrochage et dotée d'une forme comportant au moins une partie angulaire formant une extrémité de la pièce de toile (1), **caractérisée en ce que** lesdits moyens d'accrochage comportent un empiecement (3) fixé dans la dite partie angulaire au niveau des deux rebords de la pièce de toile (1) de manière à former une poche principale d'allure triangulaire entre la partie angulaire de la pièce de toile (1) et une portion triangulaire de l'empiecement (3), présentant une ouverture principale (4) formant la base du triangle et au niveau duquel l'empiecement (3) comporte un repli sur une distance prédéterminée de sa hauteur, constituant une poche secondaire formée entre la portion repliée (6) et la portion triangulaire de l'empiecement (3) et munie d'une ouverture secondaire (7) orientée à l'opposé de l'ouverture principale (4).

2. Pièce de toile (1) munie de moyens d'accrochage

selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** les moyens d'accrochage comportent également une pièce métallique (8) amovible apte à être insérée à l'intérieur de la poche secondaire via la poche principale.

3. Pièce de toile (1) munie de moyens d'accrochage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens d'ouverture de la poche secondaire.**

4. Pièce de toile (1) munie de moyens d'accrochage selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** lesdits moyens d'ouverture de la poche secondaire consistent en une patte de préhension (12) cousue sur la portion repliée (6) de l'empiecement (3), au voisinage de l'ouverture secondaire (7).

5. Pièce de toile (1) munie de moyens d'accrochage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle est en forme de goutte agrandie, avec une partie principale arrondie se résolvant en une partie angulaire présentant l'empiecement (3).**

6. Pièce de toile (1) munie de moyens d'accrochage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle est constituée en matériau tissé, du type lin ou coton.**

7. Pièce de toile (1) munie de moyens d'accrochage selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce qu'elle est constituée en matériau non tissé, par exemple en polyester et/ou polyamide.**

8. Système d'accrochage d'une pièce de toile (1) selon les revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il comprend un support d'accrochage mural (10, 11) apte à coopérer avec les moyens d'accrochage de la pièce de toile (1).**

9. Système d'accrochage selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le support d'accrochage mural (10) est doté d'un crochet (9) qui peut s'insérer dans l'ouverture (4) de la poche principale de l'empiecement (3) de la pièce de toile (1).

10. Système d'accrochage selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le support d'accrochage mural (10) est en forme de goutte, la partie angulaire de la goutte étant apte à être pliée de manière à former un crochet (9).

11. Système d'accrochage selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le support d'accrochage mural (11) comprend un aimant (17) apte à attirer magnétiquement ladite pièce métallique (8) insérée dans la poche secondaire de l'empiecement (3) de la pié-

ce de toile (1).

12. Système d'accrochage selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le support d'accrochage mural (11) consiste en une pièce moulée comportant une réservation intérieure (16) apte à accueillir ledit aimant (17).

13. Système d'accrochage selon l'une des revendications 8 à 12, **caractérisé en ce que** le support d'accrochage mural (10, 11) présente une face arrière pourvue de moyens de fixation à un mur.

14. Système d'accrochage selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ledit support d'accrochage mural (11) est une pièce moulée en gel, sa face arrière (18) consistant en une zone non polymérisée lors du moulage et présentant des propriétés adhésives constituant les moyens de fixation du support (11) à un mur.

15. Procédé de confection de moyens d'accrochage d'une pièce de toile (1) selon les revendications précédentes, comportant les étapes suivantes :

- découper un empiècement (3) de forme carrée ;
- plier cet empiècement (3) selon l'une des diagonales (19) de manière à former un triangle ayant deux couches et dont la base (4) correspond au pli ;
- pour l'une des deux couches, rabattre le sommet (15) du triangle opposé à la base (4) du triangle vers l'intérieur de l'empiecement (3) ou le découper, de manière à former une couche en forme de trapèze (6) dont la grande base correspond à la base (4) du triangle de l'autre couche ;
- fixer les deux côtés de cet empiècement (3), adjacents à la base (4) du triangle, dans la partie angulaire aux rebords de la pièce de toile (1).

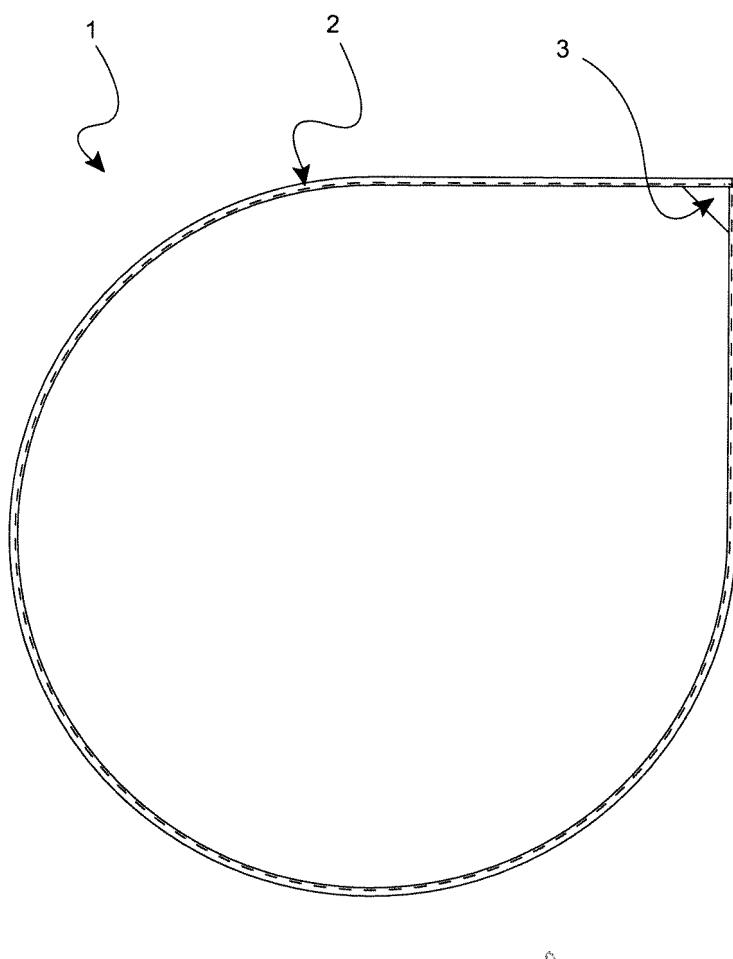


FIGURE 1

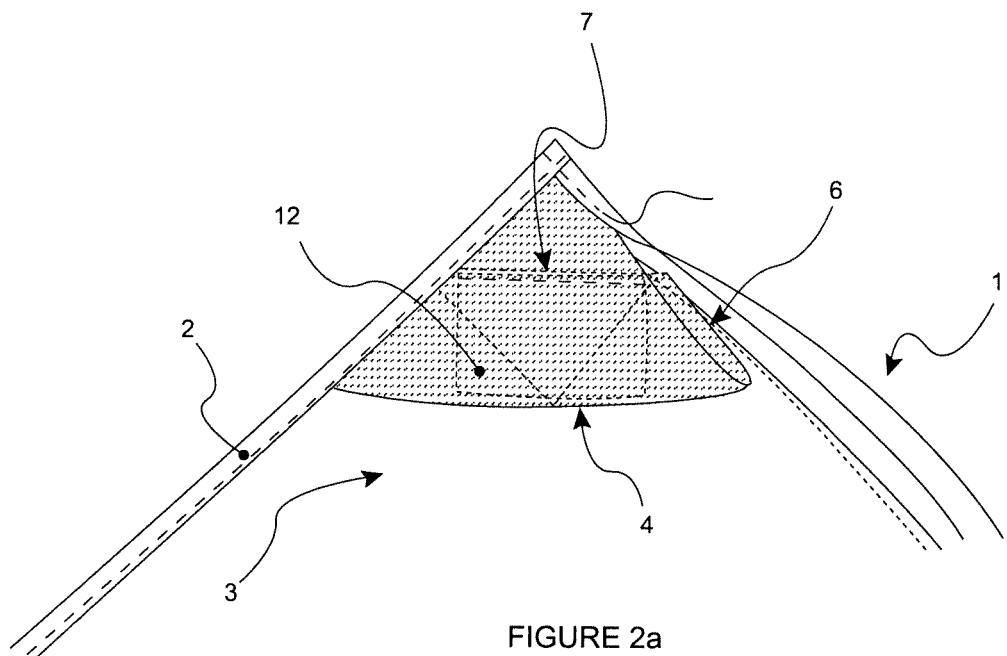


FIGURE 2a

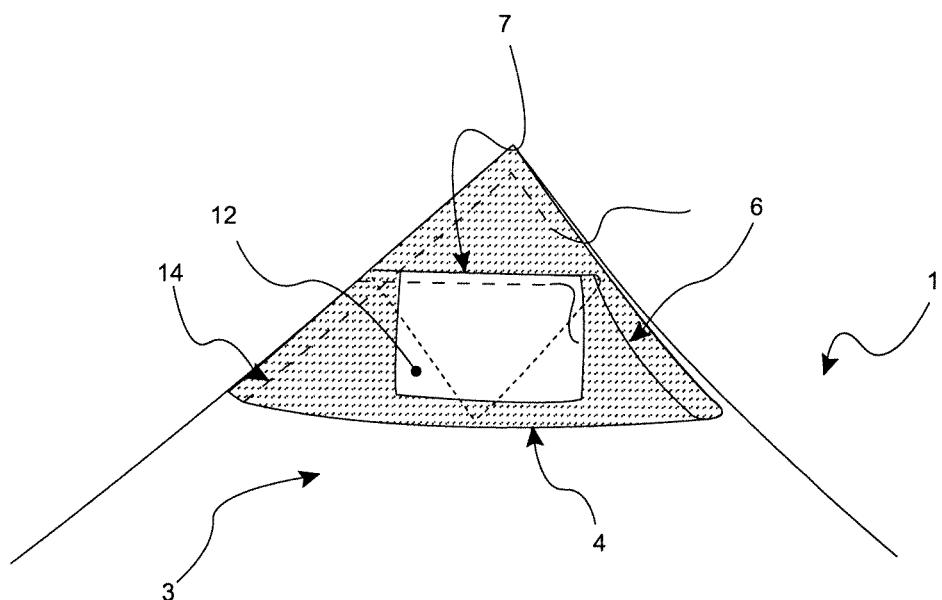


FIGURE 2b

FIGURE 3a

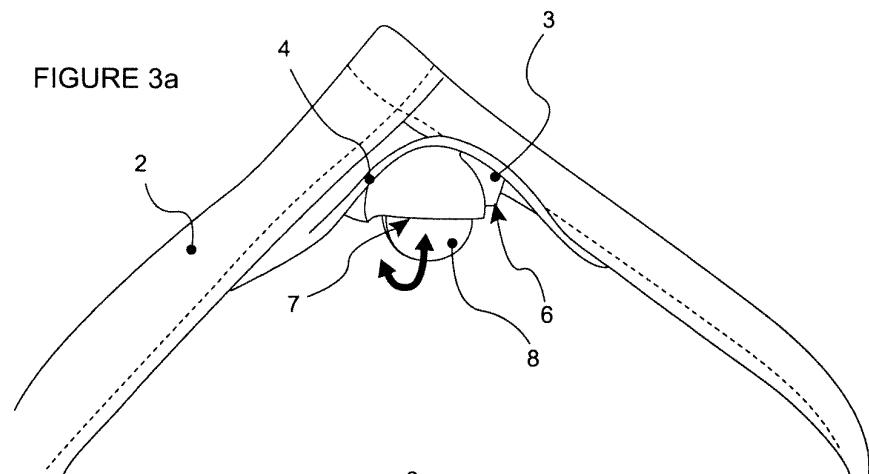


FIGURE 3b

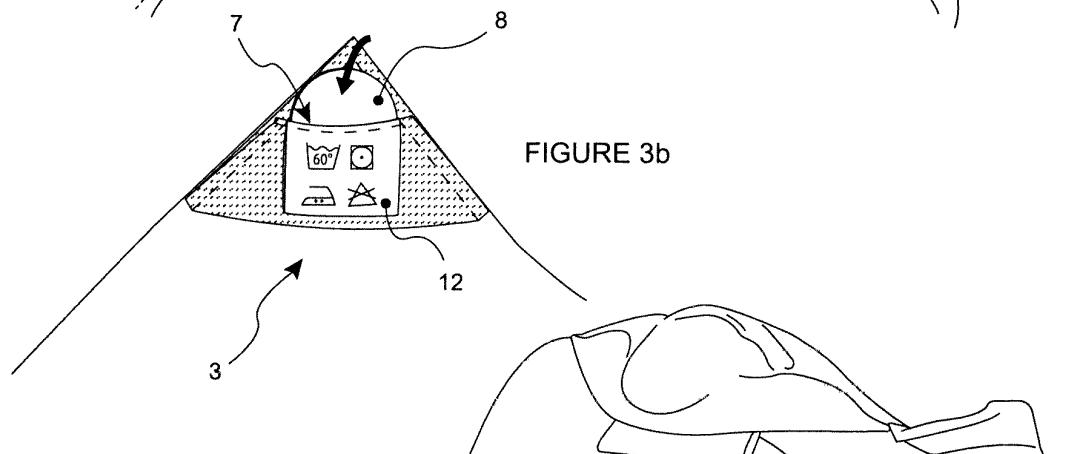


FIGURE 3c

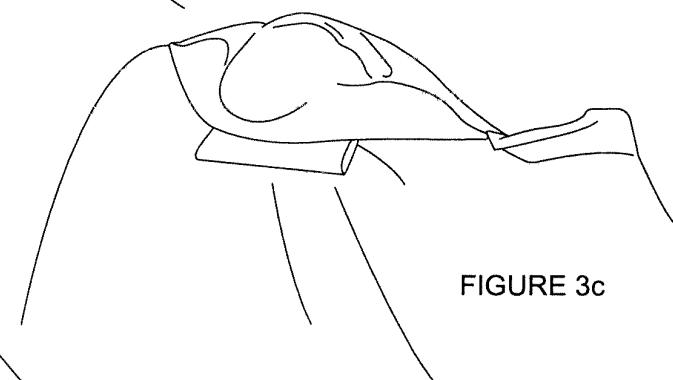


FIGURE 3d

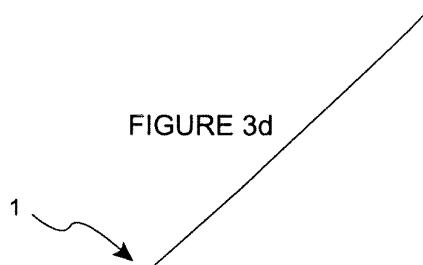


FIGURE 3e

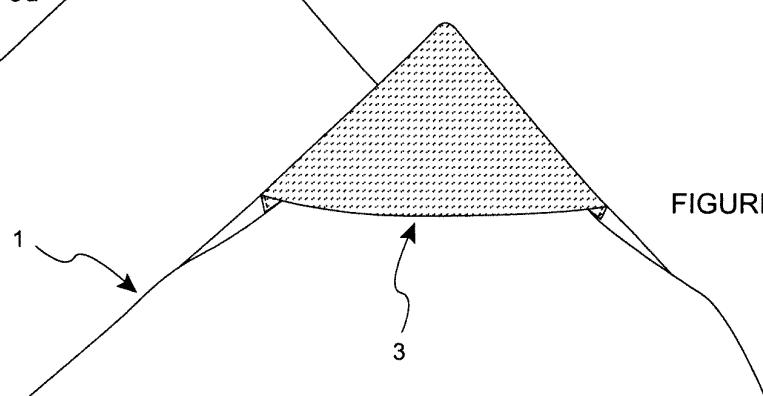


FIGURE 4a

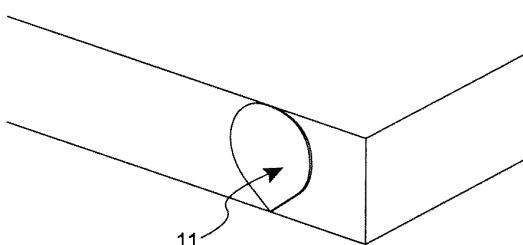


FIGURE 4b

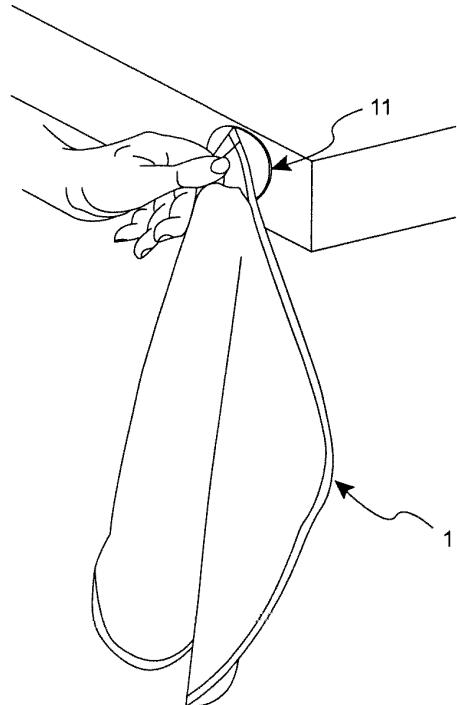


FIGURE 5a

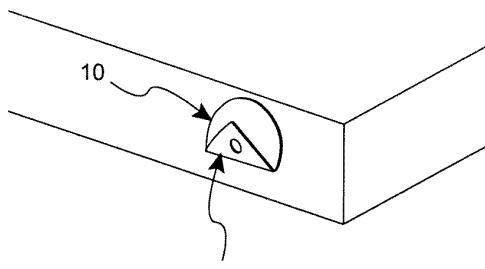


FIGURE 5b

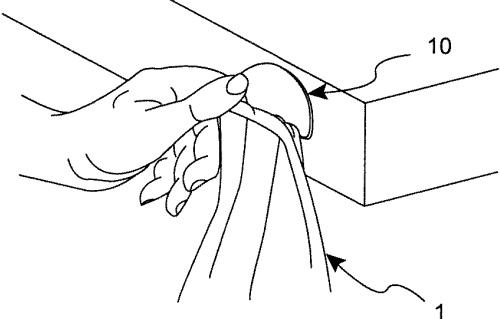


FIG. 6

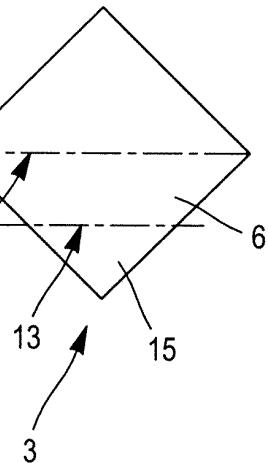
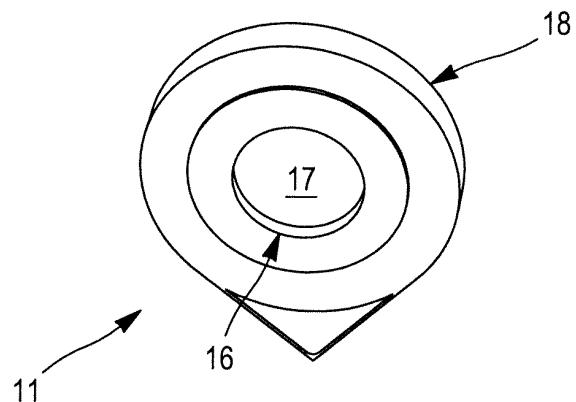


FIG. 7a

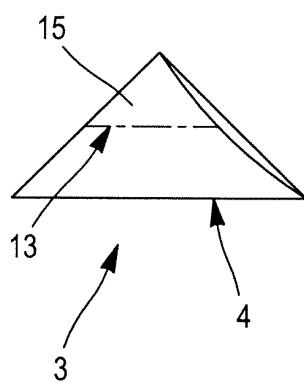


FIG. 7b

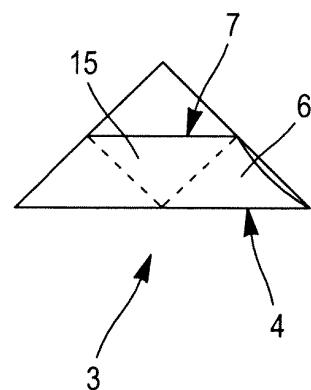


FIG. 7c